## CARDINAL PIE À LA PETITE-EGLISE

## PREMIÈRE LETTRE PASTORALE AUX DISSIDENTS DE LA PETITE-EGLISE, A L'OCCASION DU JUBILÉ DEMI-SÉCULAIRE,

25 octobre 1851.

I. Depuis que le prêtre souverain et invisible, le pasteur et l'évêque de vos âmes (I Pierre, III, 25), Jésus-Christ Notre-Seigneur, par l'autorité de Son vicaire sur la terre, notre Saint-Père le pape, successeur de Pierre, et chef de toute l'Église, nous a imposé le lourd fardeau de l'apostolat, et nous a marqué le territoire soumis à notre juridiction, nous pouvons, Nos Très-Chers Frères, nous rendre ce témoignage que, conformément aux termes mêmes de notre mission, nous n'avons pas cessé un seul jour d'aller, d'enseigner la vérité, de répandre la grâce, de prêcher l'observation des commandements ; et aucun jour aussi ne s'est écoulé, sans que nous ayons éprouvé l'assistance sensible de Celui qui a promis d'être avec Ses apôtres tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (Matth., XXVIII, 19, 20). Toutefois, il est un devoir principal que nous avons quelque temps différé de remplir et dont l'élan de notre cœur, autant que la voix de notre conscience, ne nous permettent plus de retarder l'accomplissement. Nous n'avons guère parlé jusqu'ici qu'à notre troupeau fidèle, c'est-à-dire à tous ceux qui, devenus enfants de Dieu et membres de Jésus-Christ par le baptême, uni entre eux par la profession d'une même foi, obéissent à notre autorité légitime, et sont "consommés dans l'unité" (Jean, XVIII, 23) par leur soumission à notre commun guide, le souverain pontife, que le prince des pasteurs a préposé au gouvernement de la chrétienté entière. Ces brebis dociles, il nous est doux de le dire, désormais un lien surnaturel les attache à nous, et par nous à Dieu, selon cette parole du divin Maître: "Je connais Mes brebis et Mes brebis Me connaissent, comme Mon Père Me connaît et comme Je connais Mon Père" (Jean, x, 14, 15).

Mais pourquoi sommes-nous forcé d'ajouter avec le Sauveur : "J'ai d'autres brebis, qui sont pas de ce bercail ; et il faut que Je les amène, et qu'elles entendent Ma voix, en sorte qu'il n'y ait plus qu'un seul bercail et un seul pasteur" (ib. 16) Oui, N. T.C. F., ces autres brebis qui se sont éloignées de nous, elles sont encore néanmoins à nous : *alias oves habeo*. Quoi qu'elles fassent, le baptême laissera toujours entre elles et nous des rapports qu'aucune puissance ne saurait détruire. Malgré elles, nous demeurons l'évêque visible de leurs âmes, parce que le sceptre que Jésus-Christ nous a donné s'étend sur toute créature marquée du sceau ineffaçable de la régénération. Nous restons donc le père de ces enfants rebelles, le pasteur de ces brebis dévoyées. Et notre cœur paternel, nos entrailles pastorales nous disent assez que nous n'aurons point de repos tant que l'unité ne sera point reconstituée dans la famille, dans le troupeau dont Jésus-Christ nous a fait le père et le pasteur. Non, nous ne nous accorderons point de relâche tant que nous n'aurons pas reconquis tout ce qui doit nous appartenir.

Sans doute, N. T.-C. F., les sectaires qui ont rejeté l'autorité de l'Église forment au sein de notre France catholique une minorité imperceptible ; et nous avons entendu naguère une voix officielle proclamer au milieu de nous que notre grande nation est animée presque tout entière de la même croyance, comme elle parle une même langue. Mais qu'importe le petit nombre des errants, puisque le Dieu Rédempteur, qui veut que tous soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité (I Timoth., II, 4), nous commande plus de zèle à l'égard d'un seul d'entre eux qu'envers tout le reste de notre Troupeau ? Ah ! elle sera toujours présente à nos yeux, la page de l'Évangile où se lisent ces adorables paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : "Quel est celui de vous qui, ayant cent brebis, s'il vient à en perdre une, n'abandonne aussitôt les quatre-vingt-dix-neuf autres pour courir après celle qui est égarée, jusqu'à ce qu'il l'ait ressaisie et chargée sur ses épaules ? ...Ou quelle est la femme qui, ayant dix drachmes, et venant à en perdre une seule, n'allume aussitôt un flambeau, ne balaye la maison, et ne cherche sans relâche jusqu'à ce qu'elle l'ait retrouvée" (Luc, XIV, 4 et sv.). C'est sur cette maxime, N. T.-C. F., que nous réglerons notre conduite. Si nous n'avons pas perdu, à beaucoup près, une drachme sur dix, nous avons la douleur d'avouer qu'il nous manque plus d'une brebis sur cent ; et les jours, vraiment heureux de notre vie seront ceux où nous en verrons revenir quelqu'une dans le bercail. Plus d'une fois déjà nous avons goûté ce bonheur ; de telles joies ne s'arrêtent point à la terre, elles ont leur retentissement dans les cieux (Luc, XIV, 10).

II. Dans ce vaste diocèse, si généralement orthodoxe et si profondément religieux, nous avons trouvé, sur des limites opposées, des erreurs qui proviennent de causes plus opposées encore, et qui néanmoins conduisent leurs victimes au même dénouement moral. D'une part, aux confins de la Saintonge, le protestantisme, rapproché de son ancien boulevard, règne encore dans un certain nombre de maisons, quelquefois agglomérées, plus souvent éparses. Il faut le dire : moins reconnaissable par ses doctrines et par ses pratiques que par son esprit de négation et d'OPPOSITION (Qui ADVERSATER, II Thess., II, 4), la Réforme existe plutôt dans ces contrées à l'état d'hérésie sociale, que comme secte religieuse. D'autre part, au sein de notre catholique Vendée subsistent toujours plusieurs de ces intéressantes familles qui, au sortir des douloureuses épreuves de la fin du siècle dernier, n'ont pas trouvé que l'Église leur mère eût été assez rigoureuse envers l'irréligion révolutionnaire, et qui, repoussant le Concordat comme une transaction indigne de l'Épouse de Jésus-Christ, se sont retranchées dans une société de *Dissidents* connue sous le nom de Petite-Eglise : âmes infortunées, qu'un excès respectable dans son principe entraînera bientôt, par l'absence des enseignements comme des sacrements qui confèrent la lumière et la grâce, dans une dégradation que le culte des traditions domestiques, déjà si négligées par la nouvelle génération est impuissant à prévenir.

Bien que nous soyons débiteur envers tous, notre intention n'est pas, N. T.-C. F., de nous adresser aujourd'hui aux uns et aux autres. Nous commencerons par ceux qu'une séparation plus récente nous semble disposer plus favorablement à entendre cette voix de l'Église, dont ils ne doivent pas avoir encore oublié les accents. Que les autres, dont la rupture est plus ancienne, dont les écarts sont plus coupables, ne croient pas que nous soyons sans sollicitude pour leur salut. Bientôt nous ferons parvenir jusqu'à eux le cri de notre amour ; car nous connaissons leur délaissement, et notre cœur s'est ému de leur misère. Nous les avons vus en parcourant vos villes et vos bourgades, et ils nous ont apparu comme des brebis qui gisent à terre et qui sont sans pasteur (Matth., IX, 35, 36). Ils ont, il est vrai, des temples ; mais ces temples sont déserts ; et, semblables à des cénotaphes, c'est-à-dire à ces tombeaux de l'antiquité déshérités de la dépouille de ceux en l'honneur desquels on les avait bâtis, ils ne résonnent plus même de l'enseignement incomplet et inharmonique de ces dogmes mutilés que les chefs de la Réforme avaient emportés en se séparant de l'Église. Là tout a péri, jusqu'aux ruines ; les dernières traces du culte divin y ont disparu ; et non-seulement on n'y trouve plus la vérité et la vie, mais le cadavre même de la doctrine, tombé en dissolution, ne saurait plus y être appelé d'aucun nom. Assurément, N. T.C. F., nous irons un jour vers ces infortunés, qui habitent dans des sépulcres vides. Car nous sommes l'envoyé de Celui qui a dit : "Je suis venu pour qu'ils aient la vie, pour qu'ils l'aient à profusion ;... et Moi Je donne la vie éternelle" (Jean, x, 10, 28). Qu'ils ne se croient donc pas délaissés, quoique nous dirigions d'abord nos pas vers les brebis qui ont péri plus récemment de la maison d'Israël (Matth., XV, 21).

III. C'est donc à vous que la charité de J.-C. nous inspire de parler en ce moment, Frères bien-aimés, qui n'avez point été séparés de nous par un esprit d'impiété, mais par un zèle qui n'est pas selon la science, et par les funestes conseils des guides trompeurs qui ont égaré vos pères au commencement de ce siècle. Devenu votre évêque, depuis bientôt deux ans, par la mission authentique que nous a conférée le souverain pontife, il nous tardait de nous mettre en rapport avec vous. Nous en avons été détourné quelque temps ; on nous a fait craindre que notre voix ne fût pas écoutée avec la faveur que nous espérions ; on nous disait que vous n'accueilleriez pas volontiers les témoignages de notre intérêt paternel, de notre charité pastorale ; on ajoutait que, quand vous reveniez à la vérité, vous ne vouliez devoir votre retour qu'à vous-mêmes. Pour nous, N. T.-C. F., nous avons conçu de vous de meilleurs sentiments ; et d'ailleurs, nous croirions avoir manqué à notre devoir, et nous n'aurions pas "délivré notre âme", si, dès ce début de notre épiscopat, nous n'avions au moins une fois acquitté publiquement envers vous la dette de notre charge pastorale.

Et quelle circonstance plus opportune pouvait se présenter à nous que celle du précieux Jubilé qui a été accordé cette année au monde catholique ? Tandis que, sur tous les points de notre vaste diocèse, les indifférents et les pécheurs reviennent en foule assiéger les tribunaux sacrés et la table eucharistique, vous qui avez si longtemps fait profession d'une piété tendre et solide, seriez-vous les seuls à ne pas profiter de l'indulgence de cette année sainte ? Nous savons que plusieurs d'entre vous ont déjà prévenu nos exhortations ; depuis l'ouverture de ce temps de grâce, de consolantes nouvelles nous sont parvenues de plusieurs points de vos contrées. Écoutez donc aujourd'hui, non pas notre parole, mais la parole même de l'Église. Notre voix ne sera que l'écho de la voix des grands papes qui, dans les mêmes conjonctures, ont voulu faire arriver jusqu'à vous leurs pressantes sollicitations.

En effet, lors du dernier Jubilé universel, promulgué en l'année 1826 par le pape Léon XII, ce vénérable pontife n'eut rien plus à cœur que d'y faire participer tous les enfants de la religieuse Vendée. C'est pourquoi il adressa une magnifique et touchante EXHORTATION AUX DISSIDENTS DE FRANCE, ET PRINCIPALEMENT DU DIOCÈSE DE POITIERS, VULGAIREMENT APPELÉS ANTI-CONCORDATISTES<sup>1</sup>. Plus tard, le pape Grégoire XVI ayant accordé un Jubilé extraordinaire à l'occasion de son avènement sur la chaire de saint Pierre, il eut à cœur de répandre de nouveau cette EX-HORTATION, qu'il avait lui-même rédigée autrefois sur la demande de Léon XII. Et, en toutes circonstances, ce pontife de sainte mémoire s'enquérait avec un vif intérêt de tout ce qui a rapport à la Dissidence. C'est ainsi, N. T.-C. F., qu'un vos compatriotes du Bocage, M. l'abbé Cousseau, aujourd'hui évêque d'Angoulême, ayant fait le voyage de Rome en l'année 1841, le pape Grégoire XVI, après l'avoir longuement interrogé et entretenu à votre sujet, lui remit en main propre un exemplaire de cette Exhortation, qui est déposé aux archives de notre évêché. Cet imprimé, sorti des presses de la Chambre apostolique, ne saurait avoir un caractère plus authentique<sup>2</sup>. Enfin le digne prélat qui gouverne aujourd'hui l'évêché de La Rochelle a reçu également des mains du pape cette pièce importante, qu'à son retour en France il s'empressa de publier dans son diocèse<sup>3</sup>. Nous insistons à dessein sur ces particularités, N. T.-C. F., parce que nous savons que l'on cherche toujours à élever des doutes dans votre esprit contre toute communication venant de Rome; et il nous a paru que vous ne voudriez ni suspecter la véracité d'un des hommes qui honoreront le plus votre pays dans l'histoire de notre Église, ni récuser l'autorité de l'évêque auquel vous devriez presque tous l'obéissance, si le Concordat que vous repoussez n'existait pas<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Lettre pastorale de Mgr l'évêque de La Rochelle du 15 janvier 1841.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AD GALLOS ILLOS DISSIDENTES, PRÆSERTIM DIOECESIS PICTAVIENSIS, QUI VULGO ANTI-CONCORDATISTÆ APPELLANTUR EXHORTATIO... Datum Romæ, apud S. Petrum, die 2 julii 1826, Pontificatus nostri anno tertio. LEO PAPA XII.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ROMÆ MDCCCXXVI. Ex typographia Rev. Cameræ Apostolicæ.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La plus grande partie des dissidents du diocèse de Poitiers habitent les cantons qui appartenaient au diocèse de La Rochelle avant 1801.

C'est à cette source si respectable, N. T.-C. F., que nous irons puiser presque toute la doctrine de cette instruction. Nous aussi, excité par la charité du pasteur éternel<sup>1</sup>, nous voudrions, en cette année de grâce, vous remettre en possession de l'héritage de vos pères, vous faire rentrer dans votre famille, vous déchargé de vos dettes envers la justice divine, et vous rendre tous les trésors de la céleste miséricorde.

Plusieurs volumes ont été écrits déjà sur la Dissidence, sur son origine, sur les circonstances au milieu desquelles elle s'est produite, sur les diverses phases de son existence. Il n'entre pas dans notre dessein de traiter à fond des questions parfaitement éclaircies par tant de controverses pleines d'érudition et de solidité. C'est en prenant la Dissidence dans son état actuel que nous voulons lui montrer qu'elle est évidemment hors de la vérité ; et nous ne jetterons parfois un regard vers le passé que pour faire ressortir la faiblesse des motifs qui ont donné lieu à de si lamentables égarements. Croyez-le, N. T.-C. F., il nous en coûte d'entamer ce récit ; car, tout en évitant la moindre exagération, le tableau de l'état malheureux auquel vous êtes réduits, et sur lequel vous n'avez pas assez réfléchi peut-être, ne pourra que vous affliger quand vous en verrez toute la laideur. Du moins, soyez convaincus que nous ne prenons pas plaisir à soulever le voile qui cache une si grande misère ; mais il est nécessaire de vous montrer vos maux pour les guérir. Nous vous conjurons donc de faire un retour sur vous-mêmes, et de vous demander ce que vous êtes comme Église, comme assemblée religieuse, vous qui avez la prétention de former, à vous seuls, l'Eglise orthodoxe et véritable. Par exemple, examinons ensemble ces trois points : Quels sont les ministres qui vous instruisent et vous gouvernent ? Quels sont les sacrements que vous recevez ? Quels sont les fruits de vie que vous portez?

IV. Premièrement, N. T.-C. F., dites-nous quels sont ceux que l'Esprit-Saint a placés au milieu de vous pour gouverner votre Église, pour vous distribuer le pain de la doctrine et de la grâce ? L'Église, votre catéchisme vous l'avait appris avant votre séparation, c'est l'assemblée de tous les fidèles chrétiens gouvernés par notre saint-père le pape, vicaire de Jésus-Christ, et par les évêques. Or, le pape, vous le rejetez, et vous dites que depuis le commencement de ce siècle le siège apostolique n'a été occupé par aucun successeur légitime du prince des apôtres. Ou bien, si vous reconnaissez dans les divers pontifes qui ont occupé la chaire de Pierre les véritables chefs de l'Église, que pouvez-vous penser de vous-mêmes, puisque tous ces papes ont solennellement déclaré que vous étiez dans l'erreur et dans le schisme ? Cependant, vous le savez, c'est sur Pierre que Jésus-Christ a bâti Son Église ; et toute construction qui ne repose pas sur ce fondement n'est qu'une ruine détachée de l'édifice divin. Votre assemblée, qui n'est point gouvernée par notre saint-père le pape, n'est donc pas l'Église chrétienne ; et saint Jérôme vous dira que c'est être disciple de l'Antéchrist, et non de J.-C., antichristi esse, non Christi (S. Hier. Epist. xv, ad Damasum), que d'être séparé de la communion de Pierre.

A défaut du pape, avez-vous au moins des évêques pour vous régir ? Non ; depuis longtemps vous ne possédez dans votre communion aucun évêque. Celui qui, avant la révolution, gouvernait l'évêché voisin, dont le Concordat vous a détachés pour vous rendre à celui de saint Hilaire (auquel vous aviez du reste appartenu plus anciennement et pendant plus de mille ans), l'évêque de La Rochelle, devenu archevêque de Reims, a formellement déclaré qu'il n'avait jamais approuvé l'excès de votre rébellion ; et, en acceptant de Pie VII, c'est-à-dire du pontife même qui avait ratifié le Concordat, l'institution canonique qui le portait sur le siège de saint Remy, il a fait tomber jusqu'à l'ombre même de toute opposition raisonnable au nouvel ordre de choses. Tous les autres évêques qui avaient d'abord refusé leur démission, ont enfin ouvert les yeux à la lumière ; et celui qui s'était montré le plus opiniâtre de tous, l'évêque de Blois, est mort dans le sein de l'Église romaine, après avoir rétracté ses erreurs et demandé l'absolution des peines encourues par sa résistance. Ainsi, de votre propre aveu, vous n'avez point d'épiscopat. Donc, dirons-nous encore, vous n'êtes pas une assemblée chrétienne, puisque l'Église de J.-C. est bâtie sur le fondement des apôtres, et que, selon la parole célèbre de Cyprien, il faut nécessairement et indispensablement un évêque pour qu'il y ait une Église : Episcopum in Ecclesia esse, et Ecclesiam in Episcopo (Lib. De Unitate Eccl.). Relisez votre catéchisme, votre catéchisme d'avant le Concordat, votre catéchisme de La Rochelle ; il vous dira : L'Eglise est l'assemblée de tous les fidèles chrétiens gouvernés par notre saint-père le pape, vicaire de J.-C. sur la terre, et par les évêques. Puis, considérez votre état, et voyez que vous n'avez ni pape, ni évêques pour vous gouverner. Et concluez que vous n'êtes pas de l'assemblée des chrétiens fidèles, et que vous ne faites pas partie de l'Église. La conséquence est inévitable, en même temps qu'elle est affreuse. Car c'est un principe fondamental que nul n'aura Dieu pour père, s'il n'a l'Église pour mère.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pastoris æterni errantes ac deperditas oves quærentis charitate excitati et admoniti exemplo, pastoralis nostri muneris esse dignoscimus, ut quemadmodum cunctis Christi fidelibus catholicæ Ecclesiæ, ac sanctæ hujus Sedis communionem habentibus, indicto anni sancti universali Jubilæo, sacros aperuimus Indulgentiarum thesauros ; ita et in eos quoque omnem sollicitudinem impendamus, quos in communionis separatione non effrons animi pervicacia, sed fraudolentium magistrorum catholicos orthodoxos se jactantium mendacia detinent et imperium : quatenus nempe nostris cohortationibus commonefacti, eorum tandem derelinguentes castra, ad debitam nobis ac sanctæ Sedi obedientiam redeant, sicque digni efficiantur qui, récurrente tam optato tamque acceptabili expiationis et veniæ, reconciliationis et gratiæ tempore, tantæ divinæ misericordiæ munus consequi et ipsi valeant. Exhort. Leon. PP. XII.

V. Mais non-seulement vous n'avez point de hiérarchie, point d'autorité enseignante ; je vais plus loin : vous n'avez plus de sacerdoce, plus de ministres même secondaires. A part un ou deux octogénaires, qui habitent des provinces éloignées, et dont l'opiniâtreté et l'impénitence ont fait autour d'eux une solitude qui devrait les glacer d'effroi, il n'existe plus de prêtres qui soient en rapport avec vous. Car je ne veux pas parler de quelques hommes scandaleux, qui, interdits de toute fonction sainte à cause de leurs crimes, ont surpris quelquefois votre simplicité, et ont obtenu de vous une confiance dont ils étaient mille fois indignes. Nous vous devons cette justice, que vous n'avez pas tardé à les repousser avec horreur, et nous vous louons d'avoir répudié leur abominable ministère. Mais enfin, nous vous demandons, où sont aujourd'hui vos prêtres, vos curés, les ministres de votre culte ? Et depuis quand une Eglise a-t-elle existé sans hiérarchie, sans sacerdoce, sans sacrifice, sans autel ? Ah! vous êtes un corps sans tête, et par conséquent un corps sans vie, dépourvu de cette organisation compacte que saint Paul a si bien décrite comme un caractère essentiel de l'Église ; de cette organisation qui se trouve toujours dans notre société orthodoxe, où le simple fidèle reçoit la doctrine et la grâce par le ministère de son curé, qui lui-même reçoit tous ses pouvoirs de son évêque, lequel à son tour a été institué par l'autorité du pape, qui est le vicaire et le représentant de J.-C. C'est par ces vaisseaux et par ces liaisons diverses qu'au milieu de nous l'esprit et la vie de J.-C. se communiquent aux chrétiens selon la mesure de chacun, et que tout le corps se forme, s'édifie et prend de l'accroissement (Ephes., IV, 16).

Voilà ce que nous avons et ce qui vous manque ; mais il faut bien aussi vous dire ce que vous avez, et ce que vous ne devriez pas avoir. Or, on nous a raconté, et nous le répétons avec confusion, quoique avec une entière certitude, que parmi vous ce sont non seulement de simples laïques mais le plus souvent des femmes qui font les fonctions des ministres sacrés. Est-ce possible ? Quoi ! votre pape à vous, votre évêque, votre curé, c'est une femme ! Mais vit-on jamais rien de semblable sous le soleil ? Ni les schismatiques grecs ou russes, ni les protestants, ni les Arabes, ni les Indiens, ni les Chinois n'ont imaginé d'attribuer le ministère spirituel à un sexe qui n'est point destiné à l'exercer. Ils ont leurs popes, leurs pasteurs, leurs brahmes, leurs marabouts, leurs bonzes ; mais tous ces personnages sont des hommes. Si, dans la schismatique Angleterre, nous voyons une femme couronnée jouer le rôle ridicule de chef suprême de la religion, les lois de ce pays n'ont pourtant pas poussé l'absurdité jusqu'à lui conférer le pouvoir d'administrer les choses saintes. Dans toutes ces sectes diverses, il est resté du moins quelque chose de cet ordre naturel qui veut que l'homme enseigne, et que la femme "apprenne dans le silence et avec soumission" (I Thimoth., II, 11). Vous seuls, qui avez la prétention d'être ce qu'il y a de plus pur en fait de religion, contrairement à l'autorité de saint Paul qui a ordonné "que les femmes se taisent dans les assemblées pour être enseignés et présidés par une femme !

Et en quoi consiste le culte dirigé par ce ministère laïque, et le plus souvent féminin ? Dans quelques prières sans vertu, puisqu'elles sont faites en dehors de l'Église, et que Jésus-Christ a dit : "Celui qui ne recueille pas avec Moi, dissipe" (Luc, II, 23); dans la parodie de nos saints mystères, où il ne mangue que ce qui en fait la vérité et la vie. Car enfin, des bouches laïques ont beau lire au milieu de vous les prières de la messe, vous savez bien qu'elles n'ont pas le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en quoi consiste toute la réalité et l'efficacité de la sainte messe. Le sacrifice a donc cessé, et depuis longtemps, au milieu de vous. Or, savez-vous bien que sans sacrifice il n'y a pas de religion, et qu'à cet égard vous vous trouvez, sinon par vos principes, au moins par le fait, au niveau des protestants ? Oui, pendant que les enfants fidèles de l'Église, rangés autour de l'autel où l'agneau de Dieu renouvelle cette immolation qui est le salut du monde, font résonner les voûtes de leurs temples de l'harmonie des chants sacrés, et goûtent, dans le spectacle des saints mystères, un prélude de la joie qui inonde les phalanges célestes ; vous, cachés dans quelque maison obscure, vous bornez toute votre liturgie, toutes vos cérémonies religieuses à une triste et froide psalmodie qui ne laisse rien dans les âmes, qui ne pénètre pas jusqu'au ciel, et qui n'en fait pas descendre sur vous la rosée des bénédictions divines. Oseriez-vous encore avouer qu'un des prétextes de votre dissidence, ce fut la suppression que le pape crut devoir accorder, non pas de quelques fêtes, mais de l'obligation qui s'y rattachait, vous qui en êtes venus à ce point que vous foulez aux pieds l'obligation des pratiques religieuses les plus indispensables par lesquelles doivent être sanctifiés les jours les plus invariablement réservés au Seigneur ? Les solennités que nous ne considérons plus comme de précepte, il nous est toujours loisible de les célébrer avec dévotion, ainsi que l'Église nous y exhorte, Pour vous, au contraire, conformément au vœu des impies dont parle le psalmiste, "tous les jours de fête ont cessé parmi vous" (Ps, XXIII, 8). Et n'est-il pas évident que, malgré quelques retranchements qui n'ont porté sur rien d'essentiel et de primitif, nous sommes demeurés riches en comparaison de votre pénurie ?

VI. En second lieu, examinons ce qui vous reste des sacrements, et comment ils vous sont administrés. Car les sacrements sont les canaux nécessaires de la grâce divine ; c'est par eux que le sang de Jésus-Christ arrive jusqu'à nos âmes, soit pour les régénérer et les purifier, soit pour les enrichir de dons particuliers assortis aux besoins d'une situation spéciale. Quiconque soustrairait son âme à l'action des sacrements, n'aurait point de part aux mérites du Rédempteur, qui a voulu nous les communiquer surtout au moyen de signes sensibles, divinement institués par Lui à cet effet. Tel est l'enseignement du catéchisme chrétien.

Le premier de tous les sacrements, celui qui ouvre seul la porte de l'Église et la porte du ciel, celui sans lequel on n'est pas apte à recevoir les autres sacrements, c'est le baptême. Comme il est d'une nécessité indispensable pour le salut, le Sauveur des hommes a permis qu'il pût être conféré validement par quiconque accomplirait le rite essentiel prescrit par l'institution divine. Mais en même temps, comme cette régénération est un acte suréminemment saint et religieux, c'est à Ses apôtres, et, dans leur personne, à tous les ministres revêtus de la dignité sacerdotale, que Jésus-Christ a commandé de conférer ordinairement cette grâce, pour laquelle l'Église a établi, en dehors des paroles sacramentelles, des cérémonies et des formules qu'il ne faut pas négliger et mépriser. Loin de nous, N. T.-C. F., de vouloir jeter le moindre doute sur votre attention à n'omettre de ce qui est nécessaire pour la validité du baptême ; nous ne croirons jamais que, volontairement du moins, vous en veniez, comme d'autres sectaires, jusqu'à dénaturer la forme, et par conséquent compromettre l'existence du sacrement. Mais quel dommage néanmoins pour ces innocentes créatures qu'elles soient redevables ainsi de l'acte même de leur régénération à des mains autres que celles de la véritable mère ! Quel dommage que leur baptême, réduit aux proportions d'un acte privé et domestique, soit dépouillé non-seulement de la solennité extérieure que les joyeux carillons lui eussent donnée en révélant à toute la paroisse l'avènement d'un nouvel enfant de Dieu, mais encore des grâces accessoires qui sont attachées aux exorcismes, à l'onction de l'huile des catéchumènes et du saint chrême, et toutes ces admirables prières dont l'Épouse de Jésus-Christ a entouré, ainsi que d'une radieuse auréole, la simplicité trop nue de l'acte sacramentel ! Ah ! puisse-t-il grandir innocent, cet infortuné qui n'aura pas reçu de nous la blanche robe de son baptême! Puisse le flambeau de la foi et de la bonne vie ne pas s'éteindre pour lui dès les premiers jours de son adolescence, après que la lampe ardente, allumée au feu de l'autel, n'aura point brillé sur son fronts régénéré!

VII. Mais, hélas! à peine vos enfants ont-ils fait quelques pas dans la vie, qu'ils se trouvent comme déshérités de tous les droits que le baptême leur confère: pauvres petites créatures qui ne sont entrées qu'à la dérobée dans la maison de leur Père céleste, et qui ensuite y demeurent comme des étrangers, privés de tous les biens qu'elle renferme! En effet, la vie surnaturelle, comme la vie terrestre, ne se soutient, ne s'accroît que par la nourriture. Le moment est venu où vos enfants devraient s'approcher du banquet divin de la première communion. Et voilà que, par la main cruelle de leurs parents, ils sont écartés de ce festin; et le Dieu qui met Ses délices à habiter parmi les enfants des hommes, ne deviendra pas l'ami, le guide, le commensal de votre enfant; le pain des anges ne sera point le pain de votre fils. On verra nos jeunes adolescents parés des habits de fête, nos jeunes filles vêtues de blanc, la joie dans le cœur, l'innocence peinte sur le visage, s'avancer en longues files vers l'autel et la table sainte pour y recevoir leur Dieu; et les vôtres, retirés au fond de leur habitation, entendront de loin leurs cantiques pleins d'allégresse et ne pourront partager leur bonheur. Et cependant, vous n'auriez qu'à vouloir pour que des joies si pures entrassent dans vos maisons!

Et quand l'évêque traverse vos villes et vos campagnes pour y répandre les dons du Saint-Esprit, pour y donner le sacrement de la confirmation, vos enfants sont encore privés de ce bienfait. Au jour du combat, dans cette lutte que tout homme doit livrer à ses sens, au monde et au démon, ils n'auront pas la force d'en haut, et l'ange de Dieu ne combattra pas à leurs côtés. Ah ! nous n'avons guère parcouru jusqu'ici que les cités, nous n'avons pas encore pu visiter tous vos hameaux, mais combien de fois déjà nous avons été attristé en apercevant ces pauvres enfants que vos bras retenaient loin de nous, et que notre cœur, d'intelligence avec le leur, nous faisait tant désirer d'embrasser et de bénir! Trop souvent, dans ces premières courses, il nous fut facile de discerner les catholiques et les dissidents. Les premiers souriaient à notre approche ; les mères nous apportaient leurs petits enfants pour que notre main d'évêque traçât sur leur front le signe sacré de la foi, d'autres plus grands venaient d'eux-mêmes baiser l'anneau de l'alliance qui nous unit à l'Épouse de Jésus-Christ. L'amour, qui est la marque de la véritable Église, les attirait vers nous. Quelques-uns de vous, il est vrai, ont imité cet exemple ; et quels heureux présages nous en avons tirés! Mais la plupart, silencieux, tristes, vous vous cachiez à l'angle des murs, ou derrière le tronc des arbres, pour voir sans être vus ; vous sembliez ne rien comprendre à cet échange des témoignages de l'affection chrétienne entre le père et ses enfants, et parce que vous n'aurez plus jamais d'évêque tant que vous ne rentrerez pas dans la grande famille chrétienne, jamais aussi votre cœur ne sentira les douceurs de cet amour que la religion seule peut produire et inspirer.

Faut-il vous demander ce qu'est devenu parmi vous cet autre sacrement qui efface les fautes passées et qui en prévient de nouvelles, qui calme les agitations du cœur, qui donne de la sécurité à l'approche de la mort, et qui est le sceau du pardon ? À qui faites-vous l'aveu de vos fautes, et de qui recevez-vous l'absolution de vos péchés ? Vous êtes réduits, comme les protestants, à vous confesser à Dieu ; ou plutôt, convenez que vous n'avez pas plus recours à cette pratique que les enfants de Luther et de Calvin, parce que vous savez bien, comme eux, qu'elle est insuffisante à rassurer votre conscience et incapable de vous remettre vos péchés. D'où il résulte que, n'étant assurément pas impeccables, vous demeurez presque toute votre vie dans la disgrâce de Dieu.

VIII. Enfin, N. T.C. F., comment vous justifierez-vous à vous-mêmes la manière profane ou ridicule dont se contracte parmi vous le mariage, cet acte important de la vie chrétienne, que saint Paul appelle un grand sacrement en Jésus-Christ et en Son Église ? Il est pénible de tenir ce langage à des hommes qui se disent chrétiens, mais il n'est que trop vrai que vos mariages sont nuls devant l'Église. Vous êtes mariés comme des païens et des ido-

lâtres ; et tandis que vos ancêtres, pour ne pas se soumettre aux exigences du pouvoir temporel qui avait séparé les formalités civiles de la bénédiction religieuse, pour ne pas user du ministère des prêtres qui n'étaient pas en communion avec le Saint-Siège allaient chercher au fond des bois et dans des antres reculés les prêtres orthodoxes pour consacrer leurs unions, la plupart d'entre vous se contentent maintenant de l'acte civil, et passent leur vie dans un commerce que la religion ne saurait jamais regarder comme légitime. D'autres, en moindre nombre, ont recours à certaines pratiques par lesquelles ils croient donner à leurs mariages une apparence de consécration religieuse. Il nous suffira de les raconter ici pour vous en faire toucher du doigt le ridicule et la nullité. Nous vous avons dit que depuis un certain nombre d'années il n'y avait plus, dans ce diocèse ni dans les diocèses voisins, de prêtres dissidents. Bientôt il n'y en aura plus nulle part, et alors nous demandons comment vous pourrez faire. En attendant, on en a découvert un (d'autres disent deux), qui habite une grande ville du Midi bien éloignée. Et voici de quelle manière usent de son ministère ceux d'entre vous dont la conscience est plus timorée. Les riches, et ils sont en bien petit nombre, se rendent réellement auprès de lui (c'est ce qui est arrivé depuis peu), et reçoivent de ses mains la bénédiction nuptiale : bénédiction sacrilège, nulle évidement, parce que ce prêtre, séparé de l'Église, sans communion avec aucun évêque, sans communion avec le souverain pontife, est dépourvu de toute espèce de juridiction et n'accomplit aucune des conditions auxquelles est attachée, d'après les saints canons, la validité du sacrement. Voilà ce que font les plus aisés. Mais tous les autres, ceux qui ne saurait faire un pareil sacrifice de temps et d'argent, que font-ils ? En vérité, il nous en coûte de dévoiler ces odieuses pratiques, mais il le faut pour votre salut. Il nous a donc été raconté que l'une de ces filles ou femmes dont nous avons parlé plus haut, et qui sont comme vos prêtresses, aurait reçu ou serait censée avoir reçu du prêtre octogénaire un certain nombre d'anneaux bénits par lui. Or, le jour où un mariage doit être contracté, les deux époux se rendent chez la Sœur, et, à une heure dont on est convenu d'avance avec le vieux prêtre, qui pendant ce temps-là prononce les paroles sacramentelles, ils reçoivent et se donnent l'anneau, qu'il a bénit. Un certain nombre de chapelets, dont la récitation parait quelquefois longue aux conjoints, tient lieu de messe, et le mariage passe pour valide et régulièrement contracté. Certes, quand dans le monde catholique on lira le récit de cette cérémonie bizarre et sacrilège, on aura peine à ne pas rire de votre simplicité, ou plutôt on frémira de votre aveuglement. Et depuis quand le sacrement de mariage s'administre-t-il ainsi à distance, par la tradition d'un anneau bénit à quatre-vingts lieues, et par la récitation d'une formule dont l'efficacité, trop contestable en soi, dépend même de l'accord de deux horloges mal réglées ? Et voilà à quoi l'on est réduit quand on préfère à l'autorité du père commun des fidèles, dont la voix est obéie et respectée dans tout l'univers, les rêveries de quelque femme ou fille qui s'érige en docteur et en pontife.

Cette matière est si importante que nous ne devons rien omettre de ce qui se dit et de ce qui se prêche à ce sujet dans votre petite Église. Ceux donc qui font les savants parmi vous, ont imaginé encore, pour rassurer la conscience des simples que ce simulacre de bénédiction ne contenterait pas, de vous faire croire que la seule condition essentielle pour la validité du mariage était la présence des témoins. Ils prétendent s'appuyer sur les paroles expresses du concile de Trente, qu'ils ont, disent-ils, dans leur bibliothèque. Mais, N,. T.-C. F., ils vous en imposent. D'après le concile de Trente, pour qu'un mariage soit validement contracté, il ne faut pas seulement qu'il soit fait devant des témoins, il est nécessaire encore que le consentement soit donné devant le propre pasteur qui est l'évêque, ou le curé de la paroisse, ou un prêtre dûment délégué ; et si un autre prêtre s'ingérait, de lui-même à bénir un mariage, outre que ce mariage serait nul, ce prêtre serait suspens et ne pourrait plus exercer les fonctions ecclésiastiques avant d'avoir été absous par l'évêque du diocèse dans lequel il aurait béni ce mariage. Voilà ce que dit en toutes lettres le concile de Trente au chapitre 1er de la session 24è. Voyez-vous maintenant qu'il ne suffit pas d'avoir des témoins, qu'il ne suffit pas de dire des chapelets et de recevoir un anneau bénit, qu'il ne suffit pas d'aller vous marier à Toulouse, comme vous le dites, non plus qu'à Sainte-Marie ou ailleurs. Non, il faut le propre curé ; et parce que vous n'avez pas de curés, et aussi longtemps, que vous ne voudrez pas vous adresser à ceux que l'Église vous donne, vos témoins, vos anneaux, vos chapelets, vos voyages petits ou grands ne serviront de rien pour donner à vos mariages le caractère religieux et les grâces du sacrement.

Si nous n'avions hâte de finir, nous aurions encore biens d'autres questions à vous adresser sur ce chapitre des sacrements. Car, à vos derniers moments, quand se livre le suprême combat de l'homme en ce monde contre les assauts du démon et les terreurs de la mort, Notre-Seigneur Jésus-Christ ne vient pas visiter votre lit de douleur, vous ne recevez pas le saint Viatique, ce gage d'une vie éternelle, si consolant, si précieux. L'Extrême-Onction, qui efface dans nos sens et dans notre âme les dernières souillures du péché, la prière de l'Eglise si secourable au moribond, ne viennent point adoucir les cruelles angoisses de votre agonie. Le prêtre du Seigneur ne bénit pas votre tombe, et sa voix suppliante ne suit pas votre âme jusqu'au pied du tribunal de Dieu pour la défendre contre les arrêts de la souveraine justice ; et parce que vous vous êtes séparés de l'Église pendant votre vie, après votre mort vous êtes privés encore de son intercession et de ses suffrages.

IX. Aussi, N. T.-C. F., si vous rentriez en vous-mêmes, si vous compariez ce que vous êtes avec ce qu'étaient vos pères, vous seriez effrayés du chemin que vous avez fait et de l'intervalle qui vous sépare d'eux dans toutes les choses qui concernent la foi et la morale. Vos pères, ils avaient été instruits dans le sein de l'Église catholique par des prêtres unis de communion avec leurs évêques et avec le souverain pontife ; et quoique plus tard ils soient tombés dans l'erreur concernant plusieurs points essentiels, ils conservaient encore une science exacte et étendue sur tout le reste. Même dans le schisme, ils continuèrent à observer scrupuleusement les lois de l'Église. Leur vie

était exemplaire : on les citait, on montrait leurs familles comme des modèles de vertu et d'honneur. Quelle rigidité dans leurs mœurs ! Quelle fidélité dans les transactions ! Quelle horreur pour ces contrats purement civils ! Tant de vertus doivent laisser supposer en eux plus d'égarement que d'esprit de révolte ; et nous avons la confiance que Dieu a trouvé dans les trésors de Sa miséricorde quelque secret pour adoucir la sévérité de Sa justice envers ces âmes, qui n'ont été entraînées d'abord que par l'exagération des plus nobles sentiments.

Mais peut-on en dire autant des dissidents de nos jours? Hélas! ils n'ont conservé de leurs ancêtres que l'erreur et la rébellion. Plus coupables dans leur obstination parce qu'ils ont eu le temps et les événements pour s'éclairer, ils n'ont ni la science ni les vertus de ceux dont ils perpétuent le schisme; ils ignorent jusqu'aux éléments de la doctrine chrétienne, que personne ne leur a enseignés; enfin, ils foulent aux pieds les lois les plus sacrées de l'Évangile et de la morale, parce que, livrés sans défense à leurs passions, ils ne sont plus soutenus et fortifiés par les saintes pratiques de la religion, et par les grâces qu'elles confèrent. Oui, N. T.-C. F., on nous a raconté de vous, et surtout de la génération qui s'apprête à vous succéder, des choses lamentables, que nous n'aurions jamais voulu entendre, et que notre plume se refuse à retracer. Sondez vous-mêmes les replis de votre conscience, rendez-vous compte de ce qui se passe dans l'intérieur de vos hameaux, de vos familles; demandez-vous quelle direction vous donnez à vos enfants et quelle surveillance vous exercez sur eux, quels principes et quelles habitudes ils rapportent chaque semaine de la petite ville voisine, de ces réunions commerciales auxquelles vos pères participaient sans danger, et d'où ils revenaient toujours pleins de mépris pour l'impiété et le désordre dont ils avaient été témoins; dites-nous si leurs fils se mêlent aussi impunément qu'eux à ces populations perverties; enfin, considérez l'avenir qui se prépare, et répondez si votre éloignement de nous vous a rendus meilleurs et plus heureux. Ce qui nous conduit naturellement à notre dernière question.

X. Troisièmement enfin, quels sont les fruits de vie que votre dissidence a portés depuis un demi-siècle ? Quels développements ayez-vous pris ? L'Église est nommée dans l'Ecriture le royaume des cieux ; elle est comparée à un grain de sénevé qui devient bientôt un grand arbre à l'ombre duquel les oiseaux du ciel viennent poser leurs nids (Matth., XIII, 31, 32), à un peu de levain qui fait lever toute la pâte (ib., 33), à une petite pierre qui devient une montagne qui couvre toute la terre (Dan., II, 35). Laquelle de ces comparaisons peut vous être appliquée ? Vous avez porté dès le commencement la dénomination de petite Église ; mais au lieu de grandir, cette Église est devenue chaque jour plus petite, plus imperceptible. Loin d'augmenter le domaine de Jésus-Christ et de multiplier les conquêtes de la vérité sur l'erreur, vous vous amoindrissez vous-mêmes chaque jour, et vous tendez à disparaître entièrement. Ah! il n'en est pas ainsi de l'Église catholique ; elle s'accroît sans cesse, et ses ministres comme ses œuvres couvrent le monde entier. Tout ce que le clergé français a opéré depuis le Concordat, tant au milieu de nous que sur tous les points de l'autre hémisphère, fera l'étonnement de la postérité. Cette période de cinquante ans sera un phénomène aux yeux de l'histoire ; aucune phase de nos annales religieuses n'aura été aussi surprenante. Jugez-en seulement par ce diocèse de Poitiers. Traversez-le dans tous les sens : à chaque pas, dans chaque ville, dans chaque hameau, vous trouvez nos prêtres, nos religieuses, nos écoles, nos hôpitaux, nos couvents, nos associations de piété. Qu'avez-vous de semblable parmi vous ? Où sont vos vocations religieuses ? où sont les missionnaires que vous envoyez dans les îles et chez les sauvages, au fond des Indes, dans la Chine et dans les déserts de la Tartarie, pour étendre le royaume de Jésus-Christ ? Nommez-nous vos martyrs, ceux qui ont été verser leur sang au Tong-King pour la gloire de Dieu ? Ces héros, la terre du Poitou et de la Vendée les produit encore tous les jours, mais ils ne sortent point de vos rangs. Enfin, à l'heure qu'il est, ne voyez-vous pas le mouvement auquel obéissent nos villes et nos campagnes ? Les missionnaires prêchent la parole de Dieu, les fidèles remplissent les églises, entourent les confessionnaux, assiègent la table sainte. Les conversions sont innombrables; et vous, nos bien chers Frères, vous restez immobiles, sans vie et sans mouvement. Est-ce bien là la marque des enfants de Dieu, de ceux que le Père céleste a bénis en leur disant : "Croissez et multipliez-vous, et remplissez toute la terre" (Gen., VIII, 17) et à qui Jésus-Christ Notre-Seigneur a dit en montant au ciel : "Tout pouvoir M'a été donné; allez donc et enseignez toutes les nations" (Matth., XXVIII, 18, 19). Ah! nos bien-aimés, si nous avons fait ressortir ce contraste entre la fécondité de l'Église catholique et votre stérilité, croyez que ce n'est pas pour la triste satisfaction de vous humilier, mais bien pour vous montrer ce que vous avez perdu et ce que vous pouvez recouvrer. Venez à nous et vous refleurirez bientôt, comme un rameau qui, quelque temps séparé de l'arbre, avait cessé de se couvrir de verdure, mais qui, enté de nouveau, a repris une nouvelle vigueur et va pousser des fruits en abondance.

XI. Hâtez-vous donc, N. T.-C. F., et profitez de ce temps éminemment favorable. Le Jubilé de l'année sainte va être prêché encore pendant les derniers mois de cette année dans plusieurs de vos paroisses et de celles qui vous entourent, C'est bien le cas de venir reprendre dans l'église de Dieu la place qui vous appartient. Imitez ces dissidents d'une de nos provinces reculées qui ont écrit naguère au souverain pontife, et, sur sa réponse directe, sont rentrés dans le giron de leur mère la sainte Église. Nous avons voulu placer ici sous vos yeux le texte même de la lettre pontificale (*lire à la fin*), qui vous rappellera celle adressée, il y a quelques années, à l'un de vos compatriotes. Comment résister à ce langage aussi formel du successeur de Pierre ?

Et ne craignez pas, N. T.-C. F., de trouver auprès des ministres du Seigneur un accueil sévère. Non, ils savent que l'esprit de notre divin Sauveur Jésus-Christ est un esprit de douceur. L'un des motifs les plus déterminants qui

vous a séparés de nous, ne fut-ce pas notre grande patience, notre mansuétude, selon vous excessive à l'égard de ceux qui avaient erré d'une façon assurément plus coupable que vous ? Combien nous serons plus indulgents et plus tendres envers vous, nos enfants de prédilection, qui, comme d'autres Machabées, avez rempli le monde de la renommée de vos combats entrepris pour la défense de la religion et de la patrie, et auxquels il ne manque que de rentrer en communion religieuse avec nous pour redevenir ce que furent vos pères<sup>1</sup>. Allez donc, allez aux pieds des autels, rentrez dans ces temples où vous n'avez pas paru depuis si longtemps, jetez-vous entre les bras des dignes prêtres que nous vous avons envoyés. Ah ! s'il nous était possible de douter de leur charité, nous emploierions ce que Dieu nous a donné de force et d'autorité pour leur enjoindre de n'avoir envers vous que des entrailles de miséricorde. Nous leur dirions que nous, votre évêque et votre serviteur, nous nous faisons garant de votre repentir et de votre fidélité, et que nous répondrons pour vous devant le tribunal du Seigneur. Ne repoussez donc pas notre invitation, nos Frères bien-aimées, ne méprisez pas nos prières ; ou plutôt écoutez la voix du chef suprême de l'Église de Jésus-Christ, qui vous a découverts malgré votre petit nombre dans cette contrée éloignée, et dont nous ne pouvons mieux faire que de vous rapporter textuellement les tendres supplications.

XII. "Déjà", disait le vénérable pontife dans *l'Exhortation* adressée aux *dissidents* de Poitiers, "déjà vos évêques n'ont cessé, comme il convenait à leur charge pastorale, de vous instruire en toute patience et doctrine et en esprit de douceur, dans le but de dissiper les illusions qui vous enveloppent de nuages. Aujourd'hui, c'est l'Église, cette mère tendre contre laquelle vous murmurez ; ou plutôt c'est Jésus-Christ Lui-même que vous méprisez dans les pasteurs de l'Église, qui vous parle par notre bouche, qui vous appelle à Lui et vous offre les trésors de la paix. Nous vous en conjurons donc par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, n'endurcissez pas vos cœurs. Errer est l'apanage do l'homme ; mais résister aux monitions de l'Église et se montrer rebelle à l'appel de Jésus-Christ, serait une sorte de fascination ; s'obstiner dans sa résistance, deviendrait pour ainsi dire un crime d'idolâtrie (I Reg., xv, 23).

"Mais, tout en déplorant avec amertume votre séparation de l'Église et les erreurs par lesquelles vous vous êtes jusqu'à ce jour laissé séduire, la grande confiance que nous avons en votre docilité nous donne l'espoir que vous écouterez religieusement les paroles de notre paternelle charité...

"Dans l'attente de votre retour, nous prions instamment le Père des miséricordes qu'll rende nos paroles également puissantes et efficaces pour votre consolation et votre salut, qu'il vous fortifie, dans sa bonté,. contre les perfides séducteurs de vos âmes, afin que, brisant les liens d'un schisme malheureux qui vous enchaîne, vous puissiez accourir dans le sein de la meilleure des mères, qui est l'Église, et mériter ainsi vous-mêmes le très ample pardon du Jubilé.

Concluons par ces paroles de saint Augustin : "Si vous consentez à la paix de Jésus-Christ et à l'unité, nous nous réjouirons de votre changement : alors les sacrements du Fils de Dieu, dont vous êtes totalement privés, ou que vous ne recevez maintenant que pour votre condamnation dans le sacrilège du schisme, vous seront utiles et salutaires, lorsque dans la paix catholique vous aurez Jésus-Christ pour chef, dans cette Église où la charité couvre la multitude des péchés" (Epist. CLI).

Et nous, N. T.C. F., que pouvons-nous ajouter à cette exhortation si tendre que les paroles mêmes qui la terminent : "Suivez nos avis, Enfants bien-aimés, et le Dieu de toute consolation et de paix sera avec vous" (Exhort. Leon, PP. XII) ? Ainsi soit-il.

Aux honorables Félix Costes et autres signataires de la lettre collective à nous adressée.

À Sénepjac, par Villecomtal (Aveyron, France.) PIE IX, PAPE

Hommes honorables, salut.

La lettre par laquelle vous témoignez de votre dévouement envers notre personne et le Saint-Siège, a été pour nous un grand sujet de consolation. Quant aux questions que vous posez, nous répondons que Pie VII, notre prédécesseur, de glorieuse mémoire, dans le Concordat de 1801 et dans ses actes de la même année et de la suivante, après mûr et libre examen de l'état des choses, a, il est vrai , usé de remèdes extraordinaires pour rétablir en France l'exercice public de la religion catholique et obvier ainsi aux périls que couraient les âmes, en raison de la difficulté des secours spirituels, mais qu'il n'a jamais rien statué ni fait contre la doctrine proclamée par Pie VI,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ad vos scilicet nunc verba pacis convertimus, quos olim fortes in prælando Domini contra furentes altaris ac solii eversores jam pene totus celebrat, nunc autem, mutata rerum facie, contra Ecclesiam ipsam certantes stupens ac indignans demiratur catholicus orbis ; vobisque paternæ charitatis nostræ sinum toto cordis affectu ducimus aperiendum. Licet enim inobedientes ac devios , adhuc tamen ut filios charissimos in Domino habemus atque complectimur... Exhort. Leon. PP. XII.

son prédécesseur, dans ses lettres apostoliques concernant les affaires de France ; nous répondons ensuite que Pie VII lui-même n'a jamais, en aucune manière, approuvé les réclamations des évêques qui n'avaient pas voulu consentir aux mesures prises par lui pour la réorganisation des Églises de France, et que, bien plus, ces mêmes réclamations ont été condamnées par un décret de la Congrégation de l'Index et par l'autorité du même souverain pontife ; nous répondons, en outre, que Pie VII, le 24 mai 1802, a publiquement demandé la correction des articles organiques, peu de jours auparavant décrétés à son insu par le gouvernement français et promulgués à Paris en même temps que le Concordat, et il n'a cessé, dans la suite, d'improuver par des plaintes réitérées ces mêmes articles, en tant que contraires aux lois divines et ecclésiastiques ; nous répondons enfin que non seulement vous pouvez, mais encore que vous devez absolument vous mettre en communion avec les prêtres qui exercent parmi vous le saint ministère, sous l'autorité de notre vénérable frère Jean-François Croizier, qui a été fait évêque de Rhodez par notre prédécesseur immédiat, Grégoire XVI, et qui gouverne cette église en pleine communion avec nous.

En effet, les véritables enfants du Saint-Siège et de la sainte Eglise catholique doivent reconnaître comme les vrais pasteurs des diocèses de France tous les prélats qui ont été préposés aux Églises de France par Pie VII, ou par ses successeurs Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI, ou par Nous-même. Rappelez-vous la déclaration dogmatique du Concile de Trente sur cette matière, dans sa session XXIII, canon 8, qui porte : "Si quelqu'un dit que les évêques qui sont établis par l'autorité du pontife romain ne sont pas légitimes et vrais évêques, mais une invention humaine, qu'il soit anathème !" Hâtez-vous d'acquiescer à nos avertissements, et, sans plus tarder, revenez à l'obéissance à votre évêque, auprès duquel vous trouverez tous les secours spirituels dont vous avez besoin, afin que, purifiant vos âmes des œuvres mortes et accomplissant les commandements de Dieu et de Son Église, vous obteniez le salut, qui est la fin de votre foi. Quant à nous, dans notre sollicitude à cet égard, nous vous recommandons à Dieu et à la parole de Sa grâce, et nous aimons à espérer que bientôt nous recevrons l'heureuse nouvelle de votre retour à la communion de votre évêque ; c'est alors que nous pourrons reconnaître dans chacun de vous un fils bien-aimé, réellement uni et respectueusement soumis au Saint-Siège et à Nous, qui y sommes assis, et vous donner, avec toute l'affection de notre paternelle charité, la bénédiction apostolique.

Donné à Naples, au faubourg de Portici, le dix mars de l'année 1854, le quatrième de notre pontificat.

PIE IX, PP.

Nous certifions que cette traduction remplit fidèlement le texte original et y est en tout point conforme. CÉLESTIN, card. Du PONT, Archevêque de Bourges.

Après avoir lu ce Bref, les dissidents de Sénepjac ont répondu :

Nous soussignés, fidèles de l'Église catholique, apostolique et romaine, habitant à Sénepjac ou a ses environs, dans le diocèse de Rhodez, déclarons et promettons :

- 1° Adhérer avec soumission et sans réserve aux décisions et ordonnances de notre saint-père le Pape Pie IX, portées dans son bref du 10 mars 1850, et à nous adressées en réponse aux difficultés que nous avions eu l'honneur de lui exposer, et qui nous avaient éloignés jusqu'ici de l'Église de France ; suppliant humblement Sa Sainteté de daigner agréer notre bien sincère dévouement à sa personne et au Saint-Siège, comme aussi de vouloir bien nous accorder sa bénédiction apostolique ;
- 2° Reconnaître Mgr Jean-François Croizier pour notre évêque légitime dès aujourd'hui, en communion avec lui, le priant de nous regarder, dorénavant, comme des enfants dociles, qui reconnaissent dans toute la sincérité de leur cœur, que hors de son bercail on ne peut être dans l'Eglise de Dieu ni dans la voie du salut, et de daigner encore nous donner sa bénédiction ;
- 3° De reconnaître, par conséquent, et de respecter, chacun dans sa paroisse, les pasteurs qui nous sont donnés, en nous mettant aussi en communion avec eux et avec tous ceux avec lesquels ils sont en communion euxmêmes ;
- 4° Les soussignés ne se réservent que de repousser toujours, comme ils l'ont fait jusqu'ici , les articles organiques *improuvés à Rome* , parce que ces lois malheureuses n'ont d'autre but que d'avilir et d'assujettir l'autorité des évêques en empiétant sur les droits de l'Église et en cherchant aussi à faire méconnaître sa divine autorité dans notre malheureuse patrie, pour y faire triompher le mensonge et l'erreur.

Fait à Sénepjac, les fêtes de la Pentecôte, 20 mai 1850.

(Suivent les signatures.)

## SECONDE LETTRE PASTORALE ET AVERTISSEMENT AUX DISSIDENTS DE LA PETITE EGLISE

21 novembre 1853, Œuvres Épiscopales, t. 8, p. 38-60.

I. Il y a deux ans, Nos Très-Chers Frères, nous avons adressé aux *Dissidents* de notre diocèse une exhortation que vous avez lue, et dans laquelle nous proposions à leur appréciation et à leur bonne foi les motifs qui nous paraissaient les plus propres à les ramener à l'unité catholique. Quelque incomplet qu'ait été le succès de nos efforts, nous avons éprouvé que la parole du Seigneur ne revient jamais vide "et sans résultat vers celui qui l'annonce" (ls., LX, 11), si indigne qu'il soit par lui-même de cet auguste ministère. Quelquefois c'est au loin que cette parole produit le plus de fruits. "Chose étonnante, disait saint Ambroise, je prêche ici, et je persuade ailleurs. Mes discours prononcés à Milan opèrent leur effet à Plaisance, à Bologne et en Mauritanie". C'est ainsi qu'il nous a été donné de bénir notre divin Maître en apprenant qu'll avait "attaché une vertu à notre voix", portée à notre insu au delà des limites de notre territoire. De plusieurs contrées lointaines, où se trouvaient éparses çà et là quelques pauvres âmes, égarées elles aussi dans les sentiers ténébreux du schisme anti-concordataire, mais en particulier d'un diocèse où cette erreur avait des partisans plus multipliés, on nous a transmis des nouvelles inespérées de conversion, des témoignages immérités de gratitude, que nous ne mentionnons ici qu'à la louange de Celui qui Se sert des instruments les plus faibles pour faire prévaloir Ses desseins de miséricorde.

Mais ce n'a pas été là notre seule consolation. Sur différents points de notre diocèse, notre voix a été également entendue ; des familles entières sont rentrées dans le giron de la sainte Église, et, dans quelques paroisses, nous avons scellé par le sceau de l'Esprit-Saint l'acte de réconciliation du plus grand nombre de ceux qui s'étaient tenus trop longtemps éloignés de nous.

Enfin, nous avons su que les catholiques fidèles qui se trouvent en contact avec la dissidence avaient senti leur foi se raffermir, et que, de toutes parts, les vrais chrétiens, épouvantés des suites à peine croyables d'un aveuglement aussi étrange, avaient redoublé d'horreur pour le schisme qui conduit à de tels abîmes, ainsi que de prière et de zèle pour la conversion des malheureuses victimes de cet égarement.

Dans cet état de choses, N.T.-C. F., notre conscience se reposait dans le sentiment du devoir accompli, et, sans un incident nouveau qui est venu tout à coup nous imposer de nouveaux devoirs, nous avions résolu d'attendre désormais en silence le terme prochain et inévitable de la dissidence. Car voici le raisonnement qui se présentait naturellement à tous les esprits, et que, malgré de secrètes appréhensions, nous nous faisions à nousmême.

II. Nous nous disions que, par la force même des choses, le schisme anti-concordataire était à la veille de s'éteindre faute d'aliment. En effet, une société religieuse quelconque ne peut exister qu'au moyen d'un sacerdoce, et une société chrétienne en particulier ne peut vivre et se perpétuer qu'autant qu'elle est présidée par les évêques qui transmettent et communiquent le caractère et la juridiction, et par des prêtres qui administrent les sacrements. Or, la dissidence, qui n'avait plus d'évêques depuis longtemps, qui était sur le point de n'avoir plus de prêtres et de ne pouvoir plus en avoir, se trouvait par cela même emportée fatalement vers cette alternative rigoureuse, ou de reconnaître que, dépourvue des éléments nécessaires à la constitution d'une société chrétienne, elle n'avait plus qu'à rentrer dans le sein de l'Église telle qu'elle existe depuis le concordat, ou de se voiler les yeux et de se précipiter dans l'athéisme en niant la perpétuité de l'Église sur la terre, et la véracité des promesses de J.-C, c'est-à-dire Sa divinité même, et par contrecoup la providence divine, ce qui serait un horrible blasphème.

La prétention des dissidents est en effet celle-ci : le pape Pie VII étant tombé dans le cas d'hérésie et d'apostasie en 1801, toute transmission régulière de pouvoirs par lui et par ses successeurs a cessé. Dans l'Église concordataire, disent-ils, toutes choses sont nulles : les nominations des papes, des évêques sont nulles ; les sacrements sont nuls, etc. Pour eux, il n'y a rien eu de légitime depuis Pie VI : nous citons leurs écrits les plus récents. Cela étant, aussi longtemps que la dissidence a compté dans ses rangs des prêtres investis de pouvoirs par une autorité antérieure au concordat, nous comprenons que, dans la persuasion erronée de nos frères, ces prêtres eussent conservé un titre d'autorité et de juridiction qui leur faisait illusion. Mais l'heure devait sonner où l'illusion ne serait plus possible, cette heure inévitable où la tombe se refermerait sui le dernier des prêtres dissidents, cette heure après laquelle les générations successives viendraient demander le pain de la parole et de la vie sans qu'il y eût désormais personne pour le leur rompre.

Sous ce dernier coup, et à la suite de ce dernier cercueil, le simulacre même d'Église devait s'évanouir comme un fantôme. Les plus opiniâtres, les moins éclairés ne pouvaient manquer alors de se dire à eux-mêmes : "L'Église fondée par Jésus-Christ a reçu de son divin Maître des promesses solennelles ; elle doit posséder jusqu'à la fin des siècles un sacerdoce, un sacrifice, l'autorité de lier et de délier, la puissance d'administrer les sacrements. Or, notre société n'a plus de prêtres, qui, de loin ou de près, puissent nous dispenser les sacrés mystères ; non seu-

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Magnam rem videtis, hic tracto, et alibi persuadeo, etc. Ambr., de Virg., I. 1, c. X, n. 57.

lement elle n'en a plus, mais, si nous voulons demeurer conséquents avec nous-mêmes, elle n'en peut plus avoir : car tout ce qui existe, en dehors de nous, est nul à nos yeux, et Pie VI ne renaîtra point pour renouer la chaîne des pouvoirs sacrés rompue à jamais. Donc, nous ne sommes pas l'Eglise. Donc, il ne nous reste qu'à rentrer dans la maison que nous avons quittée, dans cette maison du Seigneur où nous retrouverons tout ce qu'y trouvaient nos pères, à part quelques détails accessoires, qui ont subi les modifications que le temps et les révolutions de l'humanité apportent à tout ce qui n'est pas essentiel et nécessaire".

Voilà, nous disions-nous, le raisonnement que feront nos pauvres frères, à moins (mais cette pensée est horrible, et nous la repoussons de toute l'énergie de notre âme), à moins qu'ils ne prennent le parti désespéré de nier l'Église, de nier Jésus-Christ qui l'a fondée sur la pierre, qui la défend contre les assauts de l'enfer, et qui a promis de l'assister jusqu'à la consommation des siècles.

Oui, tel était notre espoir, N. T.-C F. ; et, comme nous savions qu'une disposition naturelle de leur caractère, fortifiée par l'autorité trompeuse de guides passionnés, avait rendu ces pauvres âmes méfiantes à notre égard, nous n'avions garde de mêler notre voix à la voix suffisamment persuasive des faits et à la voix secrète des consciences. Nous craignions de les effrayer au lieu de les ramener. Comme l'oiseleur qui a vainement rappelé pendant le jour la colombe fugitive, et qui la voit sur le soir se rapprocher de son toit, se cache pour ne pas troubler sa retraite, nous aussi nous nous tenions à l'écart, appliqué à ne point ôter à une tardive détermination une apparence de spontanéité, et désireux de laisser à des frères égarés, mais toujours chers, le mérite et l'honneur de leur conversion.

Hélas! nous avions compté sans cet esprit de malice, fécond en ressources, habile à changer de formes selon le besoin des temps, et qui, pour perdre les âmes, sait leur faire accepter les contradictions les plus grossières. Nous avions oublié que quiconque est une fois sorti du principe d'autorité, ne recule devant aucune inconséquence, et contracte, s'il le faut, des alliances monstrueuses avec les révoltés du camp le plus opposé, pour continuer la guerre contre l'ennemi commun. Nous aurions dû nous souvenir que, à propos d'élections et d'opérations municipales, on avait vu les dissidents tendre la main aux protestants et aux indifférents, par opposition aux catholiques. Nous aurions pu aussi recueillir, dans nos réminiscences plus anciennes, le fait étrange, mais parfaitement connu de nous, d'un dissident qui, à son lit de mort ne trouvant point de prêtre anti-concordataire pour l'assister, et ne voulant à aucun prix recourir à l'Église catholique, fit appeler un prêtre assermenté, un ancien jureur, dont aucun concordataire tant soit peu consciencieux n'eût voulu accepter le ministère. C'est qu'en effet toutes les erreurs, tous les schismes, tous les mensonges, même les plus contradictoires, ont un rapport étroit de parenté. Le démon est leur père commun ; de là une fraternité qui aboutit tôt ou tard aux réconciliations les plus imprévues. Quoi qu'il en soit, voici que nous entrons dans un nouvel ordre de faits, qui constitue pour la dissidence une transformation complète. Nous raconterons d'abord ce qui s'est accompli : l'horreur inspirée par ce simple récit, nous commandera d'être sobre de réflexions et d'en venir promptement à des conclusions nécessaires.

III. L'heure suprême venait de sonner pour les derniers prêtres anti-concordataires avec lesquels notre contrée avait entretenu des rapports, et le schisme semblait être descendu dans une même tombe avec le vieillard de Sainte-Marie qui en avait été le dernier et bien fragile appui. Quelque temps on murmura le mot de miracle autour de la fosse de ce prêtre impénitent ; puis le silence se fit. Le moment était solennel et décisif. Que feront nos pauvres frères ? On nous l'assurait de toutes parts : laissés à eux-mêmes, ils allaient, les uns après les autres, revenir à nous. Leur bon sens leur faisait dire presque partout qu'il était impossible à des chrétiens de vivre sans culte, sans sacrements, sans sacrifice ; et leur idée (on sait que c'est ainsi qu'ils s'expriment) était d'aller enfin à la messe, ce qui signifie, rentrer dans le sein de l'unité catholique. Au fond, le baptême des nouveau-nés par le ministère des laïques et des femmes avait toujours inspiré de la répugnance aux mères. Puis, la jeunesse s'ennuyait des chapelles et de leur culte monotone : l'Église, avec ses pompes, ses chants, ses processions, lui allait beaucoup mieux, et nos solennités excitaient les plus vifs désirs de tous ces chers enfants, aux supplications desquels les parents n'opposaient plus qu'une résistance assez molle. La première communion surtout était un motif impérieux de retour ; car c'était en vain qu'un malencontreux docteur avait osé soutenir, dans son Père Jacques, imprimé chez Robuchon à Fontenay, en 1851, que la communion spirituelle pouvait suppléer à tout : la conscience de personne n'était rassurée par les étranges assertions de ce casuiste. Enfin la question du mariage devenait de plus en plus pressante, et les expédients proposés par le même oracle ne tranquillisaient que les insensés. Il est bien vrai que la difficulté promettait de s'évanouir, moyennant l'annonce prophétique de la fin prochaine du monde : le grave interprète des Écritures affirmait que "Daniel, après avoir expliqué d'une manière terrible les ravages de l'Antéchrist, donnait à entendre, comme saint Paul, qu'il viendrait après Bonaparte" et son avènement ne pouvait tarder. Mais raison de plus, aux yeux des timorés, pour n'être pas surpris par le souverain Juge dans l'état de concubinage légal ou non légal. Les chefs de la dissidence le voyaient donc clairement et ils se disaient comme les Pharisiens : "Voici que nos affaires se perdent et que tout le monde s'en va vers Jésus" (Jean, XII, 19), c'est-à-dire vers l'Église. C'est alors qu'ils se portèrent à cet excès d'infamie que nous allons raconter, et que nous ne pouvons tracer sur le papier qu'en l'arrosant de nos larmes les plus amères.

Nous avons prononcé le mot de *Chefs de la Petite-Église*; ce nom, dans notre diocèse, s'applique à deux ou trois individus de l'un et de l'autre sexe. Courlay, que nous avons entendu quelquefois appeler *la Rome de la dissidence*, est leur principal boulevard. Cette *Rome*, inconnue du reste de la chrétienté, possède une papauté partagée à plusieurs, laquelle s'attribue précisément ces droits-là même qu'elle refuse à la papauté romaine. Pendant que ces chefs du parti, chez qui la bonne foi ne saurait plus exister, et qui rendront compte un jour au tribunal de Jésus-Christ de tant d'âmes rachetées par Son sang et précipitées par eux dans la damnation éternelle; pendant que ces meneurs de la secte tenaient conseil pour aviser aux moyens d'entretenir la révolte et de conserver leur importance en perpétuant le schisme; à cent lieues de notre diocèse, dans une paroisse du diocèse de Coutances, se trouvait depuis quelque temps, chez un hôte digne de lui, un homme qui n'a reçu le caractère sacerdotal que pour le déshonorer en sa personne.

Né, vers le commencement de ce siècle, dans un diocèse contigu au nôtre, et chassé du petit séminaire pour les causes les plus graves, il ne parvint à se faire ordonner prêtre, à Nevers, par un évêque parfaitement orthodoxe et concordataire, qu'après avoir quitté une congrégation enseignante où il avait été admis un instant. Revenu dans son pays natal après un court séjour dans celui auquel il devait son ordination, il fut accueilli, non sans quelque hésitation, par le vénérable évêque qui gouvernait alors ce diocèse. Mais le malheureux prêtre ne sut qu'abuser de cette paternelle charité. Successivement vicaire de trois paroisses différentes, sa présence, quoique très courte dans chacun de ces endroits, fut un malheur pour la religion et une pierre d'achoppement pour la vertu de plusieurs. Menacé d'interdit, il prévint l'éclat d'une sentence canonique en demandant son *exeat*, et passa, on ignore par quelle voie, dans la province de Reims. Là, tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'après l'avoir supporté deux ou trois ans, on fut forcé de lui retirer tous pouvoirs. Rentré une fois encore dans le lieu de sa naissance, son inconduite fut telle que la faculté de dire la sainte messe dut bientôt lui être refusée, ce qui dura six ou sept ans.

Les soupçons les plus graves et les plus fondés, les rumeurs les plus déplorables planaient sur ce prêtre désœuvré, dont la présence pesait à tous les amis de la religion. Deux fois, dès cette époque, il alla se présenter à des personnes influentes de la dissidence ; elles le repoussèrent avec indignation et mépris ; et chaque fois il rentra dans sa demeure, où sa vie inoccupée acheva de dévorer les modestes ressources de l'héritage paternel, et le laissa en proie à la plus grande misère. En ce moment extrême, une main charitable lui fut encore tendue, et si ce cœur eût voulu s'ouvrir au repentir et à la vertu, le ciel lui ménageait de nouveau un moyen de réhabilitation et de salut. Un vénérable ecclésiastique d'un diocèse voisin, qui joint au gouvernement d'une paroisse celui d'un petit établissement d'éducation, tenta d'utiliser cet infortuné. Hélas ! il faut nous taire ; le loup était entré dans la bergerie. Il y portait le désordre et la mort. Bientôt il s'enfuit de là comme un criminel. Mais il apprend qu'avant lui, au fond de la Normandie, un prêtre concordataire a fructueusement simulé et exploité le rôle de prêtre dissident. Il sait que ce vieillard déshonoré a déjà un pied dans la tombe, et il espère recueillir l'héritage infâme de son ministère auprès des âmes crédules de la Petite-Eglise qu'il a dupées. Il s'achemine vers cette demeure de l'apostasie, abhorrée de tous les gens de bien. Là une rencontre inattendue lui est réservée. Il pouvait se croire séparé de la Vendée par un intervalle immense ; et voici que, peu de temps après son arrivée en ce pays éloigné, deux des prêtresses dissidentes de notre contrée, les Sœurs de Courlay et de Cirières, arrivent du Bocage poitevin, amenant, au prix de longues fatiques et de grandes dépenses, une quinzaine de pauvres enfants présentés par elles à la première communion. Le vieux prêtre, peu jaloux, ce semble, de conserver son auxiliaire, se hâte de mettre à leur disposition cet autre lui-même, qu'il est prêt à leur céder. L'offre est acceptée ; et, encore bien que les messagères dissidentes ne soient pas chargées des pleins pouvoirs de l'assemblée, et que l'horrible marché ne puisse être conclu d'une façon définitive, le prêtre vagabond, dont la maison normande paraît déjà fatiquée, et qui a peu réussi dans une population bretonne où l'on a cherché à l'introduire, arrive, tout à coup à Courlay, où son admission, après quelques premières irrésolutions, avait enfin été décidée.

Anges du sanctuaire, voilez votre face de vos ailes , et mouillez les saints parvis de pleurs inconsolables. Les profanations, les sacrilèges vont se succéder avec une rapidité et dans des proportions effrayantes.

IV. Installé au village de la Plainière, en la paroisse de Courlay, ce prêtre indigne d'un si beau nom, y demeura une première fois quatorze jours, durant lesquels les notables du parti comprirent qu'il ne fallait pas perdre un seul moment, mais multiplier le plus possible les baptêmes, les confessions, les premières communions, les mariages. De cette sorte, en supposant, ce qui était vraisemblable, que ce prêtre fût obligé, par force majeure, de s'éloigner au bout de quelque temps, on aurait réengagé du moins dans la dissidence, pour un temps indéfini, toute cette foule que la nécessité de recevoir ces divers sacrements allait en faire sortir. Il en fut fait ainsi.

Cet homme, remarquez bien ceci, N. T.-C. F., cet homme qui n'appartenait point à la communion des dissidents, et qui, dans leur doctrine, ne pouvait en aucune manière posséder la juridiction, puisqu'il avait été ordonné longtemps après le concordat, par un évêque concordataire, cet homme qui n'avait non plus aucun pouvoir spirituel parmi les catholiques, puisqu'il avait été équivalemment interdit par son évêque d'origine et par tous les évêques sous l'autorité desquels il avait vécu, et que, dans tous les cas, il n'avait reçu aucune juridiction de nous pour exercer un ministère quelconque dans notre diocèse; cet homme s'assied au tribunal sacré, il entend les confessions,

et, lui qui n'a aucune puissance de lier ni de délier, il accorde des absolutions : absolutions nulles, invalides, qui sont suivies d'autant de communions indignes.

Ce même homme, qui n'est le propre pasteur de personne dans la contrée, il consacre des unions, il bénit les mariages, bénédictions nulles, unions invalides, qui sont suivies de la fornication et du concubinage. Par suite de cette usurpation de pouvoirs spirituels, et surtout de cette célébration illégitime des mariages, ce même homme, conformément au décret du concile de Trente, est et demeure suspens, et ne peut être absous de cette censure que par l'ordinaire du diocèse où il a commis cette infraction ; puis enfin, aux termes des lois canoniques, en violant la suspense, et en s'ingérant criminellement, malgré cette censure, dans les fonctions saintes, il tombe dans *l'irrégularité*.

Eh bien! cet homme, dénué d'abord de pouvoirs, puis suspens, puis irrégulier, cet homme à qui sa vie coupable, d'une part, et toutes les lois ecclésiastiques, de l'autre, interdisent le saint autel et le ministère des âmes, il continue imperturbablement le cours de ses opérations criminelles; non-seulement il trempe chaque matin ses lèvres impies dans le calice du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais il fait partager son crime à tous ceux qui s'approchent de lui. Quatorze jours durant, le soleil ne se lève sur cette contrée, si longtemps bénie du ciel que pour éclairer de nouvelles abominations, de nouveaux sacrilèges. Des voitures arrivent chaque matin, repartent chaque soir, amenant, reconduisant les victimes malheureuses de l'apostasie d'un prêtre aussi ignorant que scandaleux, et de l'orgueilleux entêtement de deux ou trois hommes et femmes qui ont juré de maintenir à tout prix leur omnipotence schismatique. Commencée deux jours avant la grande fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, cette première série de profanations se termine sous un patronage hypocritement présenté à ces fils dégénérés des vieux soldats de l'armée catholique, sous le patronage de saint Louis, dont la fête fut célébrée à la Plainière, matin et soir, le 25 août.

Peut-être croyez-vous, N. T.-C. F., que les choses s'arrêteront là, et que le mauvais prêtre, après s'être éloigné par la crainte de la justice humaine, qui l'a cité à comparaître devant elle, ne sera plus rappelé au milieu de ce peuple. Détrompez-vous. A peine a-t-il franchi la frontière du département, qu'il revient et passe clandestinement quelques jours dans des hameaux voisins, où il est visité par les plus ardents auteurs du schisme. Ce qui est certain, c'est que, dès le commencement d'octobre, il est installé de nouveau dans la chapelle de la Plainière, où il reprend la trame interrompue de ses hideuses manœuvres. Vainement de sages et bienveillants conseils, dictés par des sentiments honorables et par un intérêt fondé sur d'illustres souvenirs, cherchent-ils à se faire entendre; l'opiniâtreté des chefs et l'aveuglement de la foule n'en tiennent aucun compte. Ce n'est qu'au 20 octobre que, sur l'injonction des autorités civiles, le principal agent de tou-te cette infamie reconduisait ce prêtre coupable là où il avait été le chercher. Depuis ce temps, on parle encore de sourdes menées, de caravanes scandaleuses, de prochaines émigrations de jeunes garçons et de jeunes filles pour la première communion. Et la vérité est que rien ne garantit notre diocèse contre de nouvelles incursions de ce mauvais prêtre, ou de tout autre prêtre interdit qu'il plaira à la dissidence d'appeler dans son sein.

V. Dans tout ceci, N. T.-C. F., nous n'avons guère été que narrateur des faits, et les raisonnements se sont présentés d'eux-mêmes à votre esprit. Il importe cependant d'insister sur un point essentiel : c'est que la dissidence se renie désormais elle-même, et que, pour continuer son schisme, elle abandonne son principe. Le principe de la *Petite-Eglise*, nous l'avons déjà dit, c'est que Pie VII, par le concordat du commencement de ce siècle, et surtout par la juridiction rendue à plusieurs évêques et prêtres constitutionnels dont le repentir était très équivoque, a perdu tous pouvoirs spirituels, a cessé d'être pape, et que tous ses actes et ceux de ses successeurs dans la papauté schismatique de Rome sont nuls et invalides. Conséquemment à cette prétention, la dissidence n'avait cessé de repousser jusqu'ici tous les prêtres concordataires, ceux mêmes qui s'étaient présentés à elle en adoptant et en flattant ses idées. Si elle en avait accueilli temporairement quelques-uns, c'était par erreur ; et dès lors qu'elle constatait qu'ils n'avaient pas reçu une juridiction réelle antérieurement à la prétendue *chute* de Pie VII, elle se croyait forcée de les éconduire. En cela du moins elle procédait logiquement.

Mais, cette fois, il s'agit d'un prêtre concordataire, reconnu comme tel, ayant reçu tous les ordres d'un évêque concordataire; par conséquent, il s'agit d'un prêtre qui n'a possédé, selon la persuasion des dissidents, aucune juridiction dans aucun temps. Ce prêtre, de plus, a été repoussé par ses supérieurs ecclésiastiques comme mauvais prêtre. On se demande à quel titre la *Petite-Eglise*, établie en haine du concordat, en haine des mauvais prêtres trop facilement absous et réconciliés par le pape, pourra accueillir celui-ci. Les chefs hésitent, puis ils balbutient le mot de *nécessité*. Écoutons cet aveu précieux.

D'après les règles de votre propre Église, nous disent-ils, il est des cas de nécessité où l'on peut recevoir l'aliment de la vie des mains même d'un ministre de mort ; et, pour parler sans figure, un malade à l'extrémité peut être absous et communié par un prêtre interdit et suspens. Cela est vrai , N. T.-C. F., et, dans ce cas, l'Église catholique autorise même le recours au ministère du prêtre hérétique et schismatique. Mais d'abord, ce n'est pas ici le cas. La plupart de ceux qui ont recouru au prêtre en question se portaient fort bien. Et de plus, si vous nous empruntez nos principes, il ne faut pas les prendre à moitié ; et nos principes, qui sont ceux de la raison et du bon

sens, disent que l'on ne doit s'adresser à un ministre indigne qu'à défaut d'autres ministres légitimes. Or, puisque dans l'impossibilité où vous étiez d'user d'un ministre dissident, vous vous déterminiez à recourir à un prêtre ordonné dans le sein de l'Eglise concordataire, pourquoi avez-vous été chercher précisément celui à qui sa mauvaise conduite, connue de ses supérieurs naturels, avait fait perdre les pouvoirs qu'il en avait reçus ? Et si vous prétendez que la nécessité autorise à se servir ainsi d'un prêtre quelconque, même quand on a sous sa main cent prêtres dignes et autorisés, nous vous demanderons de vous reporter à un demi-siècle derrière vous et de faire attention à des circonstances bien autrement graves.

Quand Pie VII, de sainte et illustre mémoire, et pour sauver, non pas une âme, mais des millions d'âmes, non pas une bourgade, mais une nation tout entière, des étreintes de l'irréligion et de la mort, jugea qu'il devait, non pas absoudre de leurs fautes et dans le for de la conscience, mais de leurs censures et dans le for extérieur, des évêques et des prêtres dont le repentir n'était pas suffisamment démontré à vos yeux comme aux yeux de beaucoup d'autres, pensez-vous qu'il n'y eut pas alors aussi des raisons d'urgence et de nécessité ? Quoi ! vous avez jugé dans votre sagesse, vous, sans autorité dans l'Église, sans grâce, sans caractère, sans juridiction pour la gouverner et la conduire, vous avez jugé que le ministère d'un prêtre étranger à votre secte par son ordination, rejeté par ses supérieurs, dénué de toute espèce de pouvoirs, déshonoré aux yeux des hommes, pouvait être légitimement introduit dans la communauté chrétienne, et dispenser validement les sacrements de l'Église ; et le représentant de Jésus-Christ, l'évêque des évêques, chargé de la sollicitude de toutes les Églises, le dépositaire de toute autorité et de tout pouvoir, le pontife romain, pressant de son doigt l'artère d'une société expirante, et sentant la vie défaillir, n'aura pas eu le droit, pour rappeler la vie dans ce cadavre, de restreindre ou d'étendre une juridiction dont toujours, mais surtout dans les cas suprêmes, il est l'arbitre indépendant et le dispensateur souverain! Jusqu'à quand aurez-vous deux poids et deux mesures, et de quel droit vous attribuez-vous, à vous qui n'êtes rien dans l'Église, une puissance que vous refusez au vicaire de Jésus-Christ ? ou de quel droit refusez-vous au vicaire de Jésus-Christ une puissance que vous vous attribuez à vous-mêmes ? Pensez-y donc. La papauté laïque et féminine de Courley pourrait, dans le cas de nécessité, donner le baiser de réconciliation à un prêtre indigne, et lui départir une juridiction qu'il avait perdue, ou que même il n'avait jamais eue ; et la papauté romaine n'aura pas, dans une nécessité bien plus grande, la faculté de revalider les pouvoirs de ceux à qui elle jugera nécessaire de les rendre pour le bien de la société! Ah! comprenezle, vous n'avez pas, vous, le droit d'invoquer la nécessité.

La nécessité pour vous, savez-vous quelle elle est ? Ce n'est pas la nécessité de garder vos principes ni de sauver les âmes, mais d'éterniser le schisme. Périsse la logique, périssent les âmes, mais que votre *Petite-Église* dure et par elle votre influence : voilà tout ce qu'il vous faut. Car, franchement, s'il vous restait encore une ombre de bonne foi, la seule nécessité qu'il vous fût possible d'admettre, après que la justice miséricordieuse du Seigneur vous a enlevé le dernier de vos prêtres, ce serait de revenir à cette Église que, jusqu'ici, pour emprunter votre langage, nous avons nommée concordataire, mais qui n'est autre que l'Église catholique, et qui prouve son universalité, sa catholicité à votre égard, par cela seul qu'elle existait avant qu'il y eût des prêtres dissidents, et qu'elle existe encore alors qu'il n'y en a plus.

Ainsi, qu'on ne s'y trompe pas, la question n'est plus entre l'Église catholique et l'Église des dissidents. Celle-ci a cessé d'exister. Elle se transforme, elle entre dans une phase nouvelle. Il ne s'agit plus de savoir si elle aura à sa tête des prêtres dissidents ou non dissidents. Cette question est désormais résolue : il n'y a plus de prêtres dissidents. Mais la question est de savoir si cette réunion d'hommes, de femmes et d'enfants qu'on appelait autrefois l'Église des dissidents, sera désormais administrée, gouvernée par des prêtres légitimes, en communion avec leurs évêques et avec le pape, par des prêtres vertueux, chastes, instruits, ou par des prêtres impudiques, usuriers, vicieux, ignorants, en révolte ouverte contre leurs supérieurs, privés juridiquement et canoniquement de toute juridiction. La question est là, et elle n'est pas ailleurs. Quoi qu'ils fassent, à moins d'être mahométans, idolâtres ou protestants, c'est dans l'Église catholique que les dissidents doivent désormais chercher leurs prêtres. Il est vrai que, par là-même, ils reconnaissent que nos évêques sont de vrais évêques, nos prêtres de vrais prêtres, puisque la juridiction existe chez eux ; mais cette contradiction avec leur précédente doctrine ne les arrête pas. Ils consentiront à se servir de nos prêtres, pourvu qu'ils soient mauvais. L'option pour eux est entre le bien et le mal, et c'est le mal qu'ils choisissent, c'est le pire qu'ils veulent, qu'ils préfèrent; c'est leur condition d'existence. En effet, le meilleur moyen d'appartenir le moins possible à la véritable Église, c'est de ne prendre d'elle, puisqu'il en faut prendre quelque chose, que ce quelle a rejeté avec dégoût. O nos pauvres frères, qui donc a pu vous fasciner de la sorte, et vous amener à ce degré d'aveuglement qui vous fasse tout accepter, tout excepté la vérité ? O insensati Galatæ, quis vos ita fascinavit, non obedire veritati? (Gal., Ⅲ, 1).

VI. Mais une conséquence plus grave de cet état de choses, c'est que, ce premier pas une fois fait, si la divine miséricorde ne vient à notre aide, les contrées dissidentes vont devenir le refuge assuré de tous ceux que la juste sévérité de l'Église catholique déclarera indignes de s'approcher de son sanctuaire. En ce pays, où l'une des lois fondamentales de la société religieuse et civile établit et reconnaît que le culte catholique ne peut être exercé que par des prêtres placés sous l'autorité et la juridiction des évêques, tout prêtre qui aura été frappé des foudres de

son évêque pourra impunément exercer le ministère catholique dans la *Petite-Eglise*. Sous le toit de la chapelle dissidente, il retrouvera le droit d'asile, supprimé partout ailleurs ; et, s'attachant à cet autel, il bravera toutes les lois divines et humaines qui soumettent l'exercice du ministère sacré à une autorité hiérarchique, et usurpera insolemment les fonctions les plus augustes qui se puissent accomplir au sein des sociétés.

Nous savons que la question, envisagée à ce point de vue plus général, a fixé l'attention de quelques-uns des dépositaires de la puissance publique. Oui, nos bien-aimés Frères, la sagesse de ceux qui nous gouvernent s'est émue des proportions que peut prendre cette période nouvelle de vos folies et de vos malheurs. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de faire connaître à l'autorité temporelle ses devoirs et l'étendue de sa responsabilité. Ce n'est pas nous qui examinerons si votre culte, qui n'a jamais été reconnu, qui n'est pas susceptible de l'être, n'a pas perdu ses droits à la tolérance en se prêtant à de si odieuses machinations ; si vos chapelles, en devenant le honteux repaire de ce qu'il y a de plus criminel au monde, les mauvais prêtres, n'ont pas mérité d'être fermées ; si vos écoles, tenues sur trois points différents par trois filles dissidentes qui ne sont munies d'aucun brevet régulier, doivent être plus longtemps l'objet d'un privilège unique, constamment refusé et plus d'une fois arraché aux personnes catholiques les plus inoffensives et les moins suspectes ; enfin si ce ne serait pas prendre en main la cause de vos enfants, et pourvoir à leur liberté la plus précieuse, que de supprimer ces rendez-vous illicites de prétendue religion et instruction, dans lesquels vous les parquez inhumainement et contre leur gré, et si ce serait offenser votre propre liberté que de réduire désormais votre dissidence aux proportions d'un culte domestique, le seul qui puisse logiquement lui convenir depuis qu'elle n'a plus et qu'elle ne peut plus, dans ses principes, avoir de prêtres investis de pouvoirs compétents. Non, encore une fois, nous ne voulons pas aborder ces graves questions, et nous nous garderons bien de provoguer contre vous des mesures, même nécessaires, qui nous seraient reprochées de diverses parts. C'est aux pouvoirs séculiers qu'il appartient de manier les armes de la loi et de la justice humaine ; nous les abandonnons aux appréciations de leur conscience et de leur équité.

Mais il n'en est pas de même des formes spirituelles que le souverain prêtre, Jésus-Christ, a remises entre nos mains. Nous savons ce qu'il nous appartient de faire, à nous évêque de vos âmes, à nous qui avons la mission de venger les outrages faits au Seigneur ; et personne ne nous arrêtera désormais dans l'accomplissement de notre devoir. Nous userons donc de ces armes, qui, pour n'être pas de fer et d'acier, n'en sont pas moins puissantes de la puissance même de Dieu. Ces armes, c'est avant tout la prière, c'est ensuite la persuasion, ce sont enfin les peines ecclésiastiques.

VII. La prière d'abord, la prière qui implore les grâces de conversion, la prière qui expie et qui répare les profanations. O vous tous, chrétiens privilégiés, à qui Dieu, dans Sa miséricorde, a laissé le don de la vraie foi et le langage de la vraie prière, aidez-nous, joignez-vous à nous dans les supplications que nous allons adresser au ciel, que nous allons porter aux pieds de la Vierge immaculée, pour obtenir enfin le retour de nos pauvres frères. Demandez que la lumière leur soit donnée, afin qu'ils discernent le vrai pasteur du mercenaire, celui qui est entré par la porte dans le bercail, du larron ou du voleur qui y est entré par ailleurs. Priez afin qu'après un si long éloignement, ils cessent enfin de fuir devant celui qui se dispose à courir après eux dans le désert, qui ne demande qu'à leur épargner la fatigue du chemin, prêt à les rapporter sur ses épaules, et à les ramener dans ses bras à la bergerie.

Priez, mais aussi pleurez ; à vos cris suppliants, mêlez des larmes réparatrices Car fut-il jamais plus nécessaire de chercher à apaiser, à consoler le Seigneur ? Eh quoi ! Lorsqu'un homme vulgaire, aveuglé par la cupidité, escalade la fenêtre du temple, viole la porte du tabernacle, et, dispersant à terre les saintes hosties, dérobe les vases sacrés qui les contenaient; alors nous ordonnons une cérémonie expiatoire, nous nous rendons nous-même sur les lieux, et, entouré des prêtres et de tous les fidèles, nous faisons solennellement à Dieu et à Son divin Fils J.-C. une amende honorable pour le crime qui a été commis. C'est ce qui s'est passé naguère dans une contrée voisine de la vôtre. Mais l'attentat sur lequel nous avons à gémir n'est-il pas mille fois plus grand et plus horrible ? Ne venez-vous pas d'entendre la parole du divin Maître ? Celui qui n'entre pas dans la bergerie par la porte, mais qui y pénètre par ailleurs, celui-là n'est-il pas aussi appelé par J-C "un voleur et un larron" (Fur et latro, Jean, X, 1) ? Voleur des âmes, usurpateur des fonctions saintes, profanateur du corps et du sang de Jésus-Christ, et profanateur de la pire espèce, puisque ce n'est pas sur le pavé du temple, mais dans des consciences non purifiées qu'il a, non pas une fois, mais plusieurs centaines de fois consommé ce crime que nous pouvons appeler avec saint Paul un second crucifiement du Sauveur. Venez donc, âmes pieuses, jalouses de l'honneur du très saint et très adorable sacrement des autels, venez avec nous. Allons réparer cette abomination sacrilège près du lieu même où elle s'est accomplie. Disposez-vous à marcher vers le saint autel, et à recevoir dans des cœurs purs et avec une conscience droite cette victime du salut, que d'autres n'ont pas craint d'immoler sur des autels exécrés du Seigneur et de recevoir dans des cœurs coupables.

Et vous qui êtes le sujet de notre douleur sans avoir cessé d'être l'objet de notre sollicitude et de notre tendresse, pauvres dissidents, écoutez ce que nous avons à vous dire. Nous ne vous confondrons pas tous dans la même sentence, et nous ne vous traiterons pas tous avec la même sévérité. Vous êtes tous dans l'erreur, mais le plus grand nombre d 'entre vous sont esclaves de leur crédulité et de la malice d'autrui. Hélas ! nous savons par l'histoire du peuple dont le Seigneur Lui-même avait fait Son héritage, qu'il suffit de quelques prophètes menteurs pour entraîner tout Israël au culte des idoles et aux autels de Baal. Que "la miséricorde soit donc accordée aux humbles et aux petits" (Sap., v, 7). Nous irons vous voir, nos bien-aimés Frères, nous irons au milieu de vous, car si vous n'avez pas pour nous l'amour des enfants, nous avons toujours pour vous les entrailles du père. Nous irons donc prier pour vous, et, si vous le voulez, avec vous, au véritable autel du Seigneur. Ah! si vous vous joigniez à nous au pied de ces tabernacles sacrés; si vos larmes se mêlaient à nos larmes, vos prières à nos prières, les anges du ciel se réjouiraient autour du trône de Dieu, ils rediraient "que le Seigneur est bon et que Sa miséricorde est éternelle" (Ps., cv, 1); ils chanteraient "combien il est doux, combien il est délicieux de voir des frères réunis dans le même lieu" (Ps., cxxxII, 1), comme dans le même amour! Donnez, nos bien-aimés Frères, jeunes enfants, vierges timides, pieuses mères de famille, vieillards vénérables dont la tête est couronnée de cheveux blancs, donnez ce spectacle aux anges et aux hommes. Venez; nous vous assignons, rendez-vous devant l'autel de Jésus-Christ, aux pieds de la Vierge Marie, de cette Reine immaculée que vos pères invoquaient avec tant de confiance et d'amour, alors qu'enrôlés sous la bannière de la vérité, ils combattaient les bons combats de la foi et de l'honneur.

VIII. Mais si vous demeurez encore sourds à notre voix pastorale qui vous appelle, écoutez au moins notre voix amie qui veut vous instruire et vous éclairer. Sachez bien que le malheureux prêtre que vos chefs vous ont amené, et que tous ceux qu'ils vous amèneront désormais n'ont aucun pouvoir pour entendre les confessions et pour remettre les péchés, non plus que pour bénir et célébrer les mariages. Sachez par conséquent que vos pauvres enfants, la plupart déjà grands, et trop vraisemblablement privés de l'innocence baptismale, qui se sont approchés de la table sainte, n'ont pu faire qu'une communion mauvaise et sacrilège à la suite d'une confession nulle. Sachez enfin que vous devez faire légitimer au plus tôt votre union par l'Église, si vous voulez sortir de l'affreux état dans lequel vous constitue un commerce illégitime entre vous et celles que Dieu ne vous a point données pour épouses. Et par-dessus tout, ne consentez jamais à retourner vers le prêtre apostat qui vous a trompés. Nous savons qu'il n'est pas loin ; il rôde autour du bercail ; il a des intelligences dans la place ; des femmes, nous devrions dire des marâtres, lui préparent de nouvelles hécatombes de jeunes enfants, et disposent les vêtements blancs, les bandelettes et les couronnes de fleurs qui doivent parer ces tendres victimes. O nos très chers Frères, ressaisissez avec indignation et avec horreur vos chers enfants que des mains perfides veulent encore vous ravir pour les immoler au démon. Et si vous vous défiez de notre voix, interrogez celle de vos meilleurs conseillers, de vos maîtres, des anciens compagnons d'armes de vos pères, qui n'ont cessé, tout en déplorant vos erreurs, de vous prouver leur intérêt et leur dévouement pour vous et vos familles. Tous ils vous supplieront, comme plusieurs l'ont déjà fait, de ne pas vous précipiter dans cet excès de malheur et de honte, et de ne plus vous livrer ainsi à d'ignobles transfuges de l'Église.

Du reste, nous le répétons, nous ne voulons employer envers vous, quelle que soit votre opiniâtreté, d'autres armes que celles de la patience et de la persuasion. Nous dirons toujours avec le roi d'Israël : *Isti, qui oves sunt, quid fecerunt ?* (Reg., XXIV, 17) "Ceux-ci, qui sont de pauvres moutons, qu'ont-ils fait ? Ils marchent comme on les guide" : *Prout duceba-mini, euntes* (I Cor., XII, 2).

IX. Mais nous devons un langage plus sévère à ceux qui ont abusé de votre candeur et de votre crédulité. "La miséricorde est accordée aux humbles et aux petits ; mais ceux qui s'arrogent la puissance, ils ne doivent attendre que de rudes traitements" (Sap., VI, 7). Qu'ils sachent donc que nous avons "le pouvoir de lier", comme nous avons celui "de délier", que nous pouvons et que nous devons, comme l'apôtre, "livrer à Satan, pour être punis dans leur corps", ceux à qui un pareil traitement est nécessaire "pour sauver leur âme au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ" (I Cor., v, 5) ; que nous avons droit de soumettre à l'anathème et d'excommunier du milieu du peuple de Dieu, quiconque est pour ses frères une occasion permanente de scandale, et pour un grand nombre d'âmes, un instrument de perdition et de ruine éternelle. Qu'ils ne s'étonnent donc point si, après leur avoir adressé aujourd'hui un solennel avertissement, nous sommes résolu à user envers eux de toute l'étendue de notre puissance, et qu'ils apprennent enfin à craindre Celui dont nous sommes le ministre et le représentant. Peut-être se rassureront-ils en disant qu'ils ne reconnaissent pas notre autorité sur eux ; cette autorité n'en subsiste pas moins, attendu que toute créature baptisée nous est soumise dans l'étendue de notre territoire. Et s'ils ajoutent qu'ils craignent peu une excommunication, même solennelle, qui n'aura d'autre effet que de les séparer d'une Église contre laquelle ils sont en révolte, nous aurons, Nous, la conscience d'avoir accompli notre devoir tout entier, et nous savons d'ailleurs que jamais l'Église de Jésus-Christ, depuis le commencement des temps n'a tiré le glaive de l'excommunication pour une cause juste, sans que cette sentence ait été ratifiée, sur la terre même, par le bras tout-puissant de Celui à qui obéissent la vie et la mort, et qui tient en ses mains la bénédiction et la malédiction.

A ces causes, etc.